

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	12.06.2020	15h01	20.153	DECS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe socialiste	Lié à (facultatif, cf. art. 241 OGC) : ad
-------------------------------	--

Titre : Pour une assurance générale de revenu (AGR) dans le canton de Neuchâtel

Contenu :

Le groupe socialiste demande au Conseil d'État d'étudier l'opportunité de mettre en place dans notre canton une assurance générale de revenu (AGR, parfois appelée assurance perte de gain universelle) qui garantisse la sécurité financière de tous les ménages, indépendamment de leur situation professionnelle.

Développement (obligatoire) :

Nous ne mesurons sans doute pas encore aujourd'hui toute l'ampleur des conséquences économiques générées par la crise de la Covid-19. Ces dernières semaines ont cependant mis en lumière la fragilité de nombreuses sources de revenus et les lacunes de notre système de sécurité sociale. Nous pensons en particulier aux indépendant-e-s privé-e-s de droit à l'assurance-chômage, aux indépendant-e-s ou salarié-e-s dépourvu-e-s d'assurance perte de gain (APG) maladie, aux personnes qui, ayant perdu leur emploi, se trouvent au chômage et voient leur revenu déjà modeste diminuer drastiquement. Et la liste n'est de loin pas exhaustive.

Autant de situations fragiles qui sont et seront durement impactées par la crise actuelle, avec pour conséquence une baisse significative du pouvoir d'achat... alors même que l'économie a besoin de mesures susceptibles de préserver le pouvoir d'achat de la population.

La mise en place d'une AGR cantonale ne saurait à elle seule résoudre l'immense défi posé par la situation économique présente et future, ce d'autant que sa mise en place pourrait prendre du temps. Mais l'analyse et l'introduction d'un tel dispositif permettraient à la fois de combler les lacunes de la sécurité sociale et de maintenir un certain pouvoir d'achat chez les ménages concernés.

L'AGR n'est pas un revenu universel (RBI). C'est un mécanisme qui :

- octroie un complément nécessaire aux ménages qui ne disposent pas d'un niveau minimal de rentrées financières, malgré les revenus tirés d'une activité salariée ou indépendante ;
- permet d'indemniser les personnes qui subissent une perte de gain temporaire ou durable et qui ne sont pas couvertes par une assurance sociale fédérale existante. L'AGR viendrait ainsi combler une des dernières grandes lacunes de la couverture sociale suisse : la perte de gain en cas de maladie ;
- permet de pallier le risque de diminution ou de suppression de revenus en cas d'épidémie ou de catastrophe naturelle impliquant une diminution ou une cessation de l'activité.

Le rapport 20.013, Redéfinition des prestations sociales, nous indique que le Conseil d'État va devoir repenser son projet de prestations complémentaires cantonales (PCC) à l'aune du projet fédéral de rente-pont pour les chômeurs âgés. En y intégrant l'AGR, le Conseil d'État pourrait y inclure une analyse plus poussée et présenter un projet plus ambitieux.

Si les sources de financement devront être étudiées par le Conseil d'État, un système mixte, composé de cotisations paritaires sur les revenus et salaires et de contributions des pouvoirs publics, pourrait être imaginé. À noter que les employé-e-s, entreprises et indépendant-e-s qui financent aujourd'hui des APG maladie privées n'auraient plus à supporter cette charge.

L'objectif d'une AGR est donc multiple : simplifier le système social existant, parfois complexe ; combler les lacunes d'une protection sociale qui laisse de nombreuses personnes temporairement ou durablement sans ressources ; garantir le pouvoir d'achat des Neuchâteloises et Neuchâtelois, et stimuler ainsi l'économie locale.

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Florence Nater

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Antoine de Montmollin	Corine Bolay Mercier	Tristan Robert
Jonathan Gretillat	Johanne Lebel Calame	Nathalie Matthey
Annie Clerc-Birambeau	Marie-France Matter	Pierre-Alain Borel
Carole Bill	Laura Zwygart de Falco	Hassan Assumani
Françoise Gagnaux	Laurence Vaucher	